

DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL
DES ARMES CHIMIQUES, L'AMBASSADEUR BOGUMIL SUJKA,
POUR PRESENTER AU COMITE DU DESARMEMENT
LE RAPPORT DU GROUPE

En ma qualité de Président du Groupe de travail des armes chimiques, j'ai l'honneur de présenter un rapport spécial du Groupe au Comité du désarmement, préparé en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ce rapport, publié sous la cote CD/281, a, je l'espère, été distribué à tous les représentants au Comité.

Je m'efforcerai d'être aussi concis que possible, comme je l'ai toujours été à nos réunions. D'abord, je voudrais rappeler qu'au paragraphe 5 du dispositif de sa résolution 36/92 F, l'Assemblée a prié le Comité de lui présenter, lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, "un rapport spécial sur l'état d'avancement des négociations sur les diverses questions qu'il étudie". L'Assemblée générale a formulé de même une demande spécifique concernant les armes chimiques au paragraphe 4 de sa résolution 36/96 A. J'espère que le rapport figurant dans le document CD/281 reflète bien l'état actuel d'avancement des négociations sur l'interdiction des armes chimiques menées au sein du Groupe de travail du Comité.

Le rapport s'expliquant de lui-même, je voudrais exposer brièvement au Comité certains aspects importants des débats du Groupe de travail qui ont mené à l'élaboration et à l'adoption de ce rapport. Ainsi, le Groupe a tenu à se référer directement, dans l'introduction, au paragraphe 75 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement qui, je le rappelle, souligne l'importance et l'urgence qu'il y a à mener des négociations sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction. Par ailleurs, le Groupe a préféré se référer en termes assez généraux aux autres propositions et documents sur l'interdiction des armes chimiques présentés précédemment dans le cadre de la Conférence du Comité du désarmement et du Comité lui-même, estimant que leur seule énumération prendrait beaucoup de place et ne serait pas d'une grande utilité, particulièrement dans l'optique de la deuxième session extraordinaire.

Le Groupe a adopté la même approche dans l'élaboration des autres parties du rapport. Sans entrer dans le détail des débats qu'il a tenus en 1980 et 1981, en vertu de son mandat précédent, le Groupe s'est particulièrement préoccupé des points les plus significatifs examinés au cours de ces deux années, car ils marquent vraiment de très importantes étapes des négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Pour ce qui est de l'état actuel des travaux, le Groupe a souligné l'importance d'un nouveau mandat permettant l'élaboration d'une convention et brièvement exposé les thèmes de discussion de la première partie de sa session de 1982 et les principales divergences de vues et difficultés qui se sont manifestées pendant les débats des quelque deux derniers mois.

Il est une question que je voudrais rendre aussi claire que possible : le Groupe a voulu éviter de reprendre dans ce rapport les opinions diverses des délégations ou groupes de délégations sur les innombrables problèmes, petits ou plus-grands, qui ont surgi au cours de ces trois ans et plus de discussions. Il en est traité suffisamment dans les rapports de 1980 et de 1981 du Groupe de travail (CD/131/Rev.1 et CD/220), lesquels sont expressément mentionnés dans le rapport actuel du Groupe.

Dans ma déclaration de clôture au Groupe, j'ai décrit avec beaucoup de détails la façon dont le Groupe pourrait poursuivre ses travaux pendant la deuxième partie de la session de 1982. A ce sujet, j'ai adressé un appel aux membres du Groupe en les priant de faire un certain travail préparatoire pour la session d'été afin que nous puissions nous rapprocher autant que possible du stade de la rédaction des dispositions de la convention. Je ne veux pas me répéter puisque, étant donné l'intérêt manifesté par les membres du Groupe, cette déclaration a été distribuée par le secrétariat comme document de travail du Groupe des armes chimiques. Cependant, avec votre permission, je voudrais de nouveau adresser un appel à toutes les délégations pour qu'elles déploient de sérieux efforts pendant la session d'été afin que nous puissions traduire par des variantes d'éléments autant de vues différentes que possible, puis élaborer des éléments de compromis. Une récapitulation des projets d'éléments et des nouveaux textes proposés a aussi été mise à la disposition de toutes les délégations pour faciliter le travail que je leur demande.

Je prie mes prédécesseurs, les Ambassadeurs Okawa et Lidgard, de me pardonner de ne pas les avoir nommés dans l'introduction du rapport en tant que Présidents du Groupe en 1980 et 1981 respectivement. Personnellement j'ai pensé que ce type d'introduction ne devrait pas contenir tous les détails que j'avais relevés dans les rapports d'autres groupes de travail. Toutefois, je suis certainement en faveur d'une présentation uniforme des rapports de tous les groupes de travail à cet égard, et j'espère que le Comité acceptera de s'occuper de cette question aux paragraphes 61 et 62 de son propre rapport. La même façon de procéder pourrait également être adoptée pour la question de la participation d'Etats non-membres aux travaux du Groupe de travail.

Enfin, permettez-moi de me référer à certaines discussions récentes du groupe de rédaction du Comité du désarmement. Ma réponse est brève : il est vrai que le Groupe de travail n'a pas directement reflété par ses activités les débats tenus par le Comité en plénière. Il a conduit ses travaux sur la base d'un mandat nouveau, je répète, d'un mandat nouveau, adopté avec le consentement de toutes les délégations. Le Groupe a travaillé conformément à ce mandat et au programme de travail, également adopté par consensus, et ses activités ont été reflétées dans le rapport. J'ajouterai que l'objectif principal du rapport du Comité est précisément de refléter l'évolution et les tendances des débats qui ont eu lieu en plénière. A mon avis, le rapport du Groupe devait porter uniquement sur les débats tenus au sein même du Groupe de travail. Naturellement, il a été tenu compte des débats en plénière dans les discussions du Groupe de travail lorsqu'il était question de propositions spécifiques se rapportant aux thèmes de négociations du Groupe.

Ainsi que les membres du Comité le savent, le Groupe de travail des armes chimiques, investi d'un nouveau mandat, a abordé une phase nouvelle et ardue de son activité. Nous avons procédé à une nouvelle série d'études approfondies sur des problèmes complexes. Je tiens à souligner, en tant que Président de ce Groupe, que malgré toute la difficulté et la complexité de nos négociations, le travail a été mené dans un esprit de compréhension mutuelle, de respect et de coopération, et j'en remercie cordialement, une fois de plus, tous les membres du Groupe.

Je voudrais demander que cette déclaration soit distribuée en tant que document officiel du Comité, tout comme l'a été le document CD/286 de l'éminent Président du Groupe de travail sur un Programme global de désarmement, M. l'Ambassadeur Garcia Robles.